

Compte-rendu réunion DGAFP du 17 juin 2011 : dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord pour la titularisation, expertise DOM, 1^{ère} réunion

Présents : CGT, (Gilles Oberrieder, Sylvie Guinand, le nombre de représentants syndicaux étant limités à deux par OS en raison de la salle minuscule qui nous a accueillis), CGC, CFDT, CFTC, FO, UNSA)

DGAFP (Mme Lévêque), DGCL, dont le délégué général à l'Outre Mer, DGOS, DGES

Contenu de la réunion : Tour de table et présentation d'un diaporama sur les trois versants. La CFDT a exposé brièvement la situation dans la territoriale et particulièrement à la Réunion, ainsi que l'UNSA, venue avec un représentant réunionnais. La CGT a lu l'intervention prévue (jointe au compte-rendu). Les autres OS ont renchéri sur tous les points, notamment sur la réaffirmation que la loi devait s'appliquer de la même façon partout, et quel que soit le coût « effrayant » pour les employeurs dans les territoires qui dépassent les 55 % de précarité (La Réunion). A l'unanimité les OS ont porté la nécessité de travailler sur les trois axes du protocole dès les prochaines réunions, en particulier sur le non renouvellement des embauches massives de contractuels et non titulaires sans contrats ou sous contrats négociés (notamment à la Santé / Action sociale).

Le constat établi par la CGT dans son introduction n'a pas été démenti, voire a été renforcé par le diaporama présenté par la DGAFP (en pièce jointe), notamment concernant la Territoriale.

L'hétérogénéité des situations d'un département à l'autre est confirmé : la Guadeloupe a le plus fort taux de titulaires (grâce aux grèves de 1998 et 1999, comme précisé dans l'intervention), la Martinique est dans la moyenne nationale, la Guyane et la Réunion sont les mauvais élèves avec respectivement 45 % de titulaires et 25 %. L'expertise est donc légitime à être conduite dans les territoires concernés par le plus fort taux de non titulaires, dans l'objectif non de « traiter » spécifiquement, mais d'affiner les données qu'on peut analyser, géographiques, sociales (chômage), historiques, etc... pour mieux travailler les axes 2 et 3 (« fermeture des robinets »0 et droits améliorés pour tous). L'idée par exemple de traiter spécifiquement les solutions de titularisation par la mise en place de quotas n'a pas été évoquée à ce stade et ne semble pas être une option retenue par le gouvernement dans ce cadre de réflexion.

Concernant l'Etat et la Santé, les situations en terme statistiques correspondent aux moyennes nationales : par conséquent la réunion s'est conclue pour ces deux versants par la réaffirmation de la part de la DGAFP d'une application législative dans les mêmes termes qu'en métropole, la transposition législative du protocole ne nécessitant pas de mesures spécifiques. Pour le versant territorial, pour les deux départements les plus concernés du moins (Réunion, Guyane), par contre il est clairement apparu qu'il est nécessaire d'affiner notre connaissance à la fois chiffrée et des facteurs qui ont conduit à une situation de 75 % de non titulaires à la Réunion.

Nous avons demandé que les pourcentages présentés soient détaillés avec les effectifs chiffrés, mais les données sont extrêmement difficiles à obtenir, un certain nombre de collectivités ne communiquant pas ce qui leur est demandé. Pour les chiffres nous voulons travailler sur :

- * Emplois permanents / non permanents, nombre d'agents concernés par filières,
- * Quotités de temps de travail et nombre de postes pour les quotités inférieures à 50 %
- * Eléments sur l'ancienneté d'occupation des postes non permanents
- * Eléments précis sur l'OVNI dans le ciel de la Fonction Publique Territoriale : le journalier !

Sur des fondements historiques, il existe en effet la possibilité pour les employeurs locaux, à la Réunion tout du moins, de recruter oralement le matin une personne, qui s'engage oralement à travailler la journée en échange d'un engagement oral de rémunération en fin de journée... D'où le nom de « journalier autorisé » qui apparaît de façon incongrue au milieu des chiffres d'agents recrutés sur besoins permanents, occasionnels et saisonniers ou autres... La CGT a demandé la mise en extinction définitive de cette pratique sans réel fondement juridique, qui permet une insupportable dérogation à toute règle du travail, car il n'y a ni contrat, ni cotisations ni droits sociaux.

La DGAFP évoque l'hypothèse de déterminer une durée du plan de titularisation différente de la métropole (plus longue que 4 ans), compte tenu des éléments de connaissance de la situation à rassembler, et pour permettre aux éligibles de ne pas être exclus en raison de délais qui seraient trop courts pour réaliser le plan. La CGT a demandé à ce que ce soit écrit dans un compte-rendu de réunion envoyé aux OS avec le diaporama afin d'en débattre dans les organisations pour la prochaine réunion. Mais à priori, les OS à l'unanimité souhaiteraient une application pas moins rapide qu'en métropole.

Il y a là un sujet à creuser, et en concertation avec les organisations CGT de chaque versant dans chaque département.

La CGT a demandé les moyens nécessaires pour faire participer physiquement les représentants syndicaux domiens. La DGAFP et les 4 directions n'ont pas fermé la porte pour l'automne : on procédera sûrement lors d'une prochaine réunion par visio-conférence, mais la porte est ouverte pour faire venir les représentants « sur un sujet circonscrit éventuellement ». Ce que nous voulons, c'est gagner les remboursements.

La CGT a demandé également une circulaire du Ministre de l'Intérieur et des Départements d'Outre-Mer pour inciter à la mise en œuvre du protocole, avec un focus particulier sur les DOM, et formalisant le cadrage de la loi à appliquer ; comme le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique va le faire auprès des Ministères et des Collectivités.

La situation la plus urgente à traiter est celle de La Réunion, au sujet de laquelle, une prochaine réunion aura probablement lieu mi-juillet.

La CGT a insisté sur la nécessité de ne pas banaliser la situation dans les autres DOM (Antilles-Guyane et Mayotte). Les taux de contractuels y sont plus comparables à la métropole, mais sans suivi spécifique de l'application du protocole, les dérives qui y existent ne seront pas suffisamment combattues. Leur situation sera abordée dans le cadre du comité de suivi du protocole d'accord cet automne.

Il est nécessaire maintenant de rassembler un maximum d'éléments de la part des camarades domiens, dans les trois versants, et de travailler en étroite liaison avec les organisations syndicales correspondantes de la CGT des DOM.

Pour la délégation, Sylvie G.